

2022-10-20-11-11-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

14 octobre 2022

DATE DE PUBLICATION

27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 26

**Objet : Créances  
communales – Admission  
en non-valeur.**

**Séance du 20 octobre 2022**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 20 octobre à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Béangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Catherine BAUDRY, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF et Hervé BOCQUET.

**Procurations :** Monsieur Frédéric DUBUS à madame Monique DUHAYON  
Madame Augustine VILLE à madame Francine MOURIKS  
Monsieur Michaël PARENT à monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Bruno WILLERON à madame Isabelle LEMAIRE OREC  
Monsieur Olivier SABRE à madame Laetitia LEGRAND  
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORANT  
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Bruno FICHEUX

**Absents :** Monsieur Romain BUISINE, Monsieur Dimitri DUQUENNE, Madame Alexandra LEGRAND

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves COLPAERT

**Délibération n°101 /123 – 10/2022.**

**Objet de la délibération : Créances communales – Admission en non-valeur.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande du Trésorier d'Hazebrouck du 19 septembre 2022, liste référencée 4033590232, par laquelle il demande l'admission en non-valeur des titres non soldés de l'exercice 2019 pour un montant global de 56, 26 €.

Considérant qu'il s'agit de titres qui n'ont pu être recouverts en raison de poursuite sans effet.

Considérant que le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres et d'émettre un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Il est soumis au Conseil municipal les états des titres irrécouvrables présentés en non-valeur par le Trésorier d'Hazebrouck pour un montant global de 56, 26 €. Il s'agit de titres qui n'ont pu être recouverts en raison de poursuite sans effet. Le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres, l'émission d'un mandat au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables » et l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Le Conseil municipal, y invité, **à la majorité** par 22 voix « POUR » - 4 voix « ABSTENTION » (Jimmy Masson, Michaël Parent, Isabelle Lemaire Orec, Bruno Willeron, **DECIDE** d'autoriser l'admission en non-valeur des titres correspondant :

Exercice	N° titre	Montant en €	Motif	Objet
2016	T-467	19,38€	Surendettement et décision effacement de dette	Crèche Garderie
2016	T-464	36,88€	Surendettement et décision effacement de dette	Crèche Garderie
<b>Total :</b>		<b>56,26 €</b>		

Objet de la délibération : Créances communales – Admission en non-valeur.

---

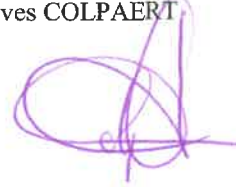
- de dire que le montant total de ces recettes s'élève à 56, 26 € ;
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



Le Secrétaire de séance  
Yves COLPAERT



Le Maire :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 09.11.2022

Publié ou notifié le 09.11.2022

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

